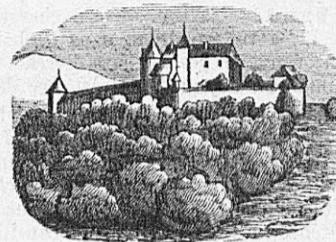




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL Grand'Rue N° 295, BULLE.

Prix des Annonces et Réclames.

Annonces: Pour le Canton 10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts., la ligne ou son espace.

Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franco.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50
» » 6 mois » 2.—
Pour l'Etranger le port en sus.
Prix du Numéro 15 Cts.
On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Les Annonces de provenance étrangère au Canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de publicité Haasenstein & Vogler.

ple, à Fribourg.
nis.
ayer-le-Lac.
TIQUES
D'ALTKIRCH
[251
ue de Zurich
le.
goureuses. Le grand écoule-
ceptionnellement réduits.
S FAMILLES
avie à Paris.
réserve: 23 millions.
éalisées 470 millions.
Fribourg: fr. 30,000.

0, 15, 20 ans, etc., sur deux
ts d'enfants, etc.
es Compagnies est remplacée
e titres désignés par le sort.
Léon GIROD, agent général,
HMIDT, à Bulle. [453

liquidation

de marchandises et le
ant, je me vois forcée de
ent possible, en sorte que
ent assorties et connues,

grand choix confection
non blanchie, indiennes
es de lits, plumes, duvets,
depuis fr. 2»20, paniers,
es, bleues et grises, fil et
autres articles trop longs à

ent, de manière que toute
sion de faire ses emplettes
era acceptée.

toujours dans mon magasin
l'étoffe.

HERR-HUSISTEIN,
e Gruyérien.

mes.

cheveux.

avec des cheveux tombés.

depuis 5 fr.

chez Aimé Margot,
en face du Cheval-Blanc,
[414

re

étuel, de construction récente,
route de 1^{re} classe, à 5 minu-
scuries, four, etc. — On pour-
20 poses d'excellent terrain.
se en jouissance facultative.
à Fribourg. 526]

Vander (meilleure huile
pour le cuir)
le rend souple, flexible et im-
Le meilleur enduit (moyen de
lots de chevaux, selles, voitures,
er-Mettler, Romont;
(H 1660 Y) [484

Avis.

isse d'amortissement prête au
garantie sérieuse de titres, tels
rs, obligations hypothécaires,
etc.

Alfred REICHLIN, agent,
à Bulle.

Les personnes qui prendront un abonnement à la GRUYÈRE pour l'année 1884, recevront le journal dès ce jour sans augmentation de prix.

BULLE, le 9 Novembre 1883.

La Confédération et l'Agriculture.

Nous avons eu, à différentes reprises, l'occasion d'entretenir nos lecteurs de l'intervention de la Confédération dans le domaine agricole, intervention que nous appelons de tous nos vœux et dont les conséquences se traduiront par une émulation plus grande dans la classe des agriculteurs et une augmentation du bien-être général. Il est bien certain que les cantons ne peuvent isolément prendre des mesures d'une utilité suffisante pour le progrès agricole et que c'est à la Confédération qu'il appartient de veiller à l'amélioration de notre situation économique, si ébranlée depuis quelques années, et d'aviser aux moyens propres à procurer l'amélioration de notre agriculture suisse. Agissant dans cet ordre d'idées, les Chambres fédérales ont adopté, en 1881, deux postulats, l'un relatif à l'amélioration des races bovines, l'autre à l'amélioration de l'agriculture, et ont chargé le Département fédéral du commerce et de l'agriculture de procéder à une enquête sur les institutions en usage dans les principaux pays de l'Europe et sur le système et l'importance des subsides et des encouragements qui y sont alloués par l'Etat.

Le Département fédéral, dont la direction est aux mains de l'un des hommes politiques les plus marquants et les plus considérés de la Suisse, M. le conseiller fédéral Droz, ne resta pas inactif et chargea M. le professeur Kræmer de Zurich de l'enquête agricole. Il en résulta un intéressant et consciencieux rapport qui fut tout d'abord soumis à l'examen des autorités cantonales et de nos principales sociétés d'agriculture, avec prière de présenter leurs observations. C'est à la suite de ces observations que le département fédéral, toujours désireux d'étudier à fond cette grave question, dressa un programme des améliorations à introduire en Suisse et soumit ce programme aux délibérations d'une commission, choisie dans tous les cantons, pour en faire la base du mémoire à adresser aux Chambres fédérales, dans leur prochaine session.

Réunie à Berne, dans la salle du Conseil des Etats, lundi 5 novembre, sous la présidence de M. le conseiller fédéral Droz, la commission discuta minutieusement, pendant trois jours consécutifs, avec deux longues séances par jour, tous les points du programme agricole et en arriva à formuler les conclusions budgétaires suivantes, qui devront être soumises à la discussion de l'Assemblée fédérale prochainement.

Le budget de l'agriculture, qui était établi à fr. 230,000 ascenderait, pour le cas où les Chambres admettent les propositions de la Commission, à environ un demi-million, chiffre fort respectable. Voici quels seraient les principaux postes sur lesquels porteraient les augmentations budgétaires :

Bourses à 10 élèves de la section agricole au Polytechnicum	Fr. 5,000
Extension de l'enseignement agricole »	5,000
Subsides aux professeurs (conférenciers) itinérants et aux institutions agricoles	» 25,000
Aux écoles d'agriculture	» 8,000
A trois fromageries modèles	» 9,000
Economie alpestre	» 2,000
Stations pomologique et viticole	» 15,000
Ecole vétérinaire fédérale	» 20,000
Stations d'essais chimiques	» 10,000
A la station agricole du Polytechnicum »	10,000
Augmentation des primes de taureaux qui ascenderont à fr. 60,000	» 20,000
Subventions diverses	» 20,000

Voilà quels seraient les principaux chiffres alloués à notre agriculture suisse, et l'on peut se convaincre une fois de plus que la Confédération n'est pas une marâtre aussi dure que certains voudraient bien le dire.

L'extension considérable donnée à la Section agricole du Département fédéral, déjà si fortement grevée d'une besogne si multiple, nécessitera la création d'un nouvel organe, chargé de surveiller le fonctionnement de tous ces rouages et d'en assurer la bonne marche, ce serait en quelque sorte un chef de division auquel serait confié l'inspectorat de l'agriculture.

Il est bien entendu que si la Confédération s'impose à l'avenir des charges aussi lourdes, ce ne sera qu'à la condition que les cantons, appelés à profiter directement des avantages nouveaux, contribueront de leur côté par des subventions à en assurer le succès; il n'y a rien là que d'équitable. Si nous considérons que la Suède, pays dont la population égale à peine celle de la Suisse, porte chaque année 4 millions au budget de l'agriculture, nous devons reconnaître qu'en additionnant les subsides fédéraux et cantonaux nous sommes encore bien en arrière de cette petite monarchie.

Ajoutons, en terminant, que toutes ces dépenses sont subordonnées au vote des Chambres fédérales sur le tarif douanier: espérons qu'en cette grave circonstance le patriotisme et la sagesse inspireront les pères de la patrie!

Nous y reviendrons.

CONFÉDÉRATION

Militaire. — Le Conseil fédéral a nommé au grade de capitaine dans l'état-major MM. L. de Tschanner, capitaine du génie, à Berne; H. Jeanneret, premier lieutenant de carabiniers, à Berne; Th. Schæck, premier lieutenant du génie, à Genève; J. de Pury, premier lieutenant d'infanterie, à Neuchâtel.

Le gouvernement français a prévenu la Suisse qu'il était forcé de s'en tenir strictement aux principes en usage relativement aux jeunes gens engagés dans la légion étrangère; il fera seulement exception envers ceux qui se sont engagés avant 18 ans, ou qui ne sont pas en état de remplir les exigences du service.

Exposition. — C'est un sommelier-chef de Zurich, qui a obtenu le premier lot de la section des Beaux-Arts. Ce premier lot est le tableau de M. Koller représentant un troupeau de moutons que les visiteurs de l'Exposition ont admiré.

Le Conseil fédéral a décidé le 6 novembre de demander aux gouvernements intéressés du diocèse de Bâle s'ils étaient disposés à prendre part à une conférence dans le but de régler les différends existant actuellement au sujet du diocèse.

Le Conseil fédéral a statué ce matin sur un recours présenté par un contribuable contre l'imposition de la taxe militaire sur une fortune dont la moitié sera acquise à la jouissance de sa mère lors du décès de son père. Le Conseil a estimé que la part de jouissance de la mère ne doit pas payer la taxe militaire; en revanche il n'a pas admis la prétention du recourant à l'affranchissement du total de la taxe à l'avenir.

L'Allemagne et la Suisse ont conclu une convention assimilant le rayon douanier au rayon dans lequel des mesures seraient à prendre préventivement en cas d'apparition du phylloxéra.

Malgré les dénégations de plusieurs journaux, le département politique travaille plus activement que jamais à l'étude des actes diplomatiques concernant la neutralité de la Savoie du Nord.

Berne. — La commission de la constituante a discuté hier les droits du peuple à inscrire dans la constitution.

Après une vive discussion, elle a décidé de conserver le referendum obligatoire pour les lois, les dépenses dépassant 500,000 fr. et l'élévation du taux de l'impôt.

Elle a admis l'initiative du peuple par simples motions ou par projets de loi déjà élaborés. Le nombre des signatures nécessaires a été fixé à 10,000.

L'élection des conseillers aux Etats continuera à être faite par le Grand Conseil.

Les députés de la Volkspartei avaient proposé diverses extensions du droit populaire, mais leurs propositions ont été rejetées.

Zurich. — Les emplacements occupés par l'Exposition nationale sont maintenant absolument évacués, et l'accès a pu en être de nouveau ouvert au public. Tout le personnel de surveillance et de contrôle a été licencié, et il ne reste plus en service qu'une garde spéciale pour les objets acquis par le comité et constituant les lots de la loterie.

Uri. — M. le curé Peter Furrer, de Seelisberg, à l'occasion de la résignation de ses fonctions, a fait don d'une somme de 33,000 fr. pour diverses destinations religieuses ou de bienfaisance.

Bâle-Ville. — Le Conseil d'Etat propose d'abaisser dès le 1^{er} janvier prochain le prix du gaz de 30 à 25 centimes le mètre cube. Exemple à imiter.

Argovie. — Le jour de la Toussaint s'est réuni à Aarau, sous la présidence de M. le conseiller national Kuenzli, le comité d'action du parti révisionniste. Il a été décidé de transmettre au gouvernement les 7000 signatures recueillies et de demander que la votation populaire ait lieu, au plus tard, le 9 décembre. Le programme de révision a été adopté dans son ensemble, le referendum est maintenu, on lui ajoute comme corollaire le droit d'initiative. Le pouvoir exécutif serait élu par le peuple. On offre aux catholiques de leur aider à régler la question du diocèse de Bâle, à condition qu'ils acceptent le programme de révision totale.

Le Grand Conseil se réunit le 19 novembre.

Vaud. — *Nyon.* — Un chasseur genevois, M. M. R., a tué vendredi, dans les bois de Givrins, un chat sauvage pesant onze livres. On sait que cet animal est aujourd'hui très rare dans nos contrées.

— Un grand concert sera donné le 17 novembre à Lausanne, au temple de Saint-François, par le *Chœur d'hommes* de Lausanne, réuni à la *Société de chant* de Fribourg et à la *Société chorale* de Vevey, soit environ 120 chanteurs, avec le concours de l'Orchestre de la Ville et de Beau-Rivage.

ÉTRANGER

France. — *Concurrence au Saint-Gothard.* — Le *Moniteur officiel du commerce* a publié aujourd'hui un rapport adressé au ministère des affaires étrangères par M. Amédée Marteau, sur le commerce des échanges entre l'Allemagne d'une part, et la France de l'autre avec l'Italie, depuis l'ouverture du chemin de fer du Saint-Gothard. Il en ressort que le commerce de la France avec l'Italie a diminué de près de 10 millions en 1882, tandis que le commerce de l'Allemagne avec ce pays s'est accru de 18 millions. Le rapport cite les principaux articles allemands qui supplantent les produits français en Italie. D'autre part le rapporteur donne le chiffre des recettes du Saint-Gothard qui iront à plus de 40,000 francs par kilomètre, tandis que pour les six premiers mois de l'année courante le chemin de fer du Mont-Cenis a vu les siennes diminuer de 3000 fr. par kilomètre, soit environ 10 0/0. Comme conclusion il cite une délibération de la Chambre de commerce de Francfort-sur-le-Mein qui se félicite pour l'industrie allemande de l'ouverture du Saint-Gothard, et dit qu'il faut prendre garde à ce que la France y remédie par les moyens suivants : diminution des tarifs ou ouverture d'une nouvelle percée à travers les Alpes. C'est précisément ce que recommande M. Amédée Marteau, en appelant l'attention des industriels français sur la concurrence très active que les Allemands font à la France en Italie.

Italie. — On mande de Rome qu'une bande de brigands a assailli, près de Trapani, le duc de Castellamonte, qui s'y rendait en voiture. Le duc a été capturé et emmené par les brigands qui, sans aucun doute, exigeront une rançon très considérable pour le remettre en liberté.

Autriche. — L'ordre étant rétabli en Croatie, on va procéder, sans retard, à la nomination de nouveaux fonctionnaires.

D'après le *Morning News*, M. Emmeric de Josipovic serait nommé ministre de la Croatie, tandis que le poste de ban (gouverneur) serait confié soit au comte Rodolphe Troady ou au comte Sermage. Toutes ces personnalités, appartenant au parti philohongrois, ne sont pas populaires en Croatie.

Angleterre. — On mande de Londres au journal *Paris-Dépêche* :

« Une question d'étiquette internationale assez curieuse est soulevée par le procès d'O'Donnell, le meurtrier de l'argent Carrey. Les amis américains de l'accusé lui ont envoyé comme défenseur un des premiers avocats de New-York. Or, le barreau de Londres élève la prétention d'empêcher cet avocat d'être admis à plaider, sous prétexte qu'il n'est pas membre d'une des corporations légales de l'Angleterre. Les feniens américains ont référé la question au cabinet de Washington, qui voit avec raison dans cette objection une atteinte aux droits de la défense d'un citoyen américain et se propose, si l'objection n'est pas retirée, d'en faire l'objet d'une réclamation diplomatique. »

Espagne. — On annonce que le maréchal Serrano va être nommé ambassadeur d'Espagne à Paris, à la place du duc de Fernan-Nunez.

CANTON DE FRIBOURG

De la Veveysse, le 6 novembre 1883.

Les industries nouvelles.

(Suite.)

Après avoir passé à la teinture tous ceux qui les gênent, les fabricantes d'encre, dans leur génie inventif, ont dû chercher un moyen de cacher la poutre de l'œil. Elles n'ont rien trouvé de mieux que de renouveler un procédé connu déjà vers l'an 30 de l'ère chrétienne, des pharisiens d'alors. Réédité par les pharisiens d'aujourd'hui, ce procédé consiste à prendre un air pieux, à s'habiller des dehors de la vertu. Pour cacher les défauts trop apparentes elles s'affublent d'un masque.

De là, la fabrique de visagères qui prend chaque jour une plus grande extension, grâce à une puissante protection qu'elle trouve au sein même du Sanhédrin.

On ne voit pas dans l'Armée libérale du salut des figures grimées, carnavalesques, mais des visages consternés, abimés dans la contemplation, des saintes-n'y-touche, des Madeleine au désert, ou des sorcières du moyen-âge.

Recouvertes de cette carapace, femmes et filles enrôlées dans la milice, peuvent se livrer à toutes les pratiques d'un fanatisme qui n'a d'égal que celui des musulmans, et aux conversions les plus éclatantes.

C'est ainsi que l'on voit, élevées aux premières dignités, aux plus hauts grades de l'Armée, les brodeuses du drapeau de la garde civique de 1848, aujourd'hui passionnées de la *Liberté*, des disgraciées de l'Amour, parmi lesquelles plusieurs feraient rougir des conscrits imberbes de 25 ans, des déshéritées de la nature, dont une, à laquelle la Providence, dans ses desseins adorables, a refusé les honneurs de la maternité, mais qui est parvenue, chose inouïe, à corriger son mari de l'habitude du schnaps et à le relever de l'ornière où il était placé; une petite marchande ambulante plusieurs fois retombée dans l'égoût de la rue, actuellement reporter fidèle des cancons de halles et de hameaux, etc., etc.

Le masque le plus parfait est sans contredit celui de Madame la Maréchale, mais elle le méritait bien, car sans elle, l'idole reprenait le chemin de Babylone et les oignons d'Egypte auraient perdu toute saveur. Quelle grâce dans la forme, quelle fraîcheur dans le coloris! Comme elle le porte avec majesté. On la voit dans une éternelle extase, ses yeux sont dans l'empyrée, mais le reste est toujours à la terre, en vertu de la loi de la pesanteur et retenu par son époux qui craint de perdre du même coup, le sujet de ses mérites et l'occasion de ses souffrances.

Pierre DUSSEL.

Le Grand Conseil est convoqué en session ordinaire pour le 13 novembre.

La foire de Rue du 31 octobre, l'une des plus grandes de l'année, a été très fréquentée et rémunératrice pour les éleveurs de bestiaux. Il y a été amené 600 pièces de gros bétail. L'affluence des marchands a été considérable et les prix se sont maintenus pour les bonnes vaches laitières de 450 à 600 fr. Le menu bétail était aussi très recherché.

Mercredi la commission fédérale pour l'acquisition de chevaux de cavalerie était à Fribourg; elle était composée de MM. Potterat, vétérinaire en chef, Hauser, conseiller national et Scherrer, frère du conseiller fédéral défunt. Trois ou quatre chevaux ont été agréés.

GRUYÈRE

Suite des combles.

1° M. Théraluz, chef du gouvernement et de son système d'extermination économique par l'Annuaire, propose aux exterminés de venir acheter chez lui, soit de former une ligue de tous les consommateurs!!

2° Les libertards comparent notre excellent gouvernement au roi d'Espagne, Alphonse XII, revendiquant pour lui les honneurs dûs au roi-uhlan!

3° Un poète surgit et dépose des vers sur la tombe de M. Chaney qui *aima l'Helvétie et en fut la gloire!* (amour tout au moins malheureux, car il n'était guère partagé!)

4° Le tribunal cantonal vient de casser toute une procédure de la justice de paix de Fribourg, condamnant les deux avocats à chacun 20 fr. d'amende et infligeant à cette autorité modèle un rappel à l'ordre, seulement.

5° La *Gruyère* ne voulant pas défendre le gouvernement de 1848, parce qu'elle laisse ce soin aux libertards qui en adoptent les principes autoritaires, Soussens annonce à ses zéloteurs et zélatrices que la *Gruyère* a soutenu exactement le contraire, et professe des principes écarlates! Encore un comble de mensonge et de cynisme, celui-là!!

Bulle, 6 novembre 1883.

Monsieur le Rédacteur,

Vous avez dit un jour dans votre journal que le pain de seigle conservait les dents.

Mon médecin me prescrit contre l'embonpoint dont je suis quelque peu menacé, de manger de préférence du pain de seigle. Le pain de seigle, dit-il, contient plus de gluten, de matière nutritive que le pain de froment.

Lors de ma visite à l'exposition de Zurich, j'ai été frappé de voir que, dans les grands hôtels surtout, on sert sur la table deux sortes de pain, du pain blanc et du pain de seigle.

A Genève, il y a une boulangerie où l'on ne fait que du pain de seigle. Et notez que ce ne sont

pas les petites gens qui l'achètent et le consomment, mais bien les grands et les riches.

C'est donc que le pain de seigle est plus sain que le pain blanc.

Aussi ai-je voulu me procurer à Bulle du pain de seigle, mais je n'en ai trouvé dans aucune boulangerie. Cependant sur mes vives instances M. T. Garin, boulanger, Grand-rue n° 282, a-t-il bien voulu me promettre d'en cuire pour mardi prochain 13 courant, et s'il se présente des consommateurs, il continuera d'en faire.

Les déboires de la « LIBERTÉ. »

Que de déceptions dans ces douze années d'existence! Fondée pour être le porte-voix des principes catholiques dans la Suisse française, la *Liberté* pouvait saluer dans l'avenir des jours de prospérité; au début les sympathies et les encouragements de toute nature ne lui étaient pas marchandés. Mais au lieu de servir la religion qu'elle était appelée à défendre, au lieu de travailler à étendre son empire elle la monopolisa dans ses bureaux, et aujourd'hui tout fribourgeois qui ne veut pas faire ses dévotions au N° 13 est impitoyablement exclu du catholicisme par la secte.

Après avoir bien monopolisé dans le canton de Fribourg, après y avoir acaparé et tenu la religion dans ses chantiers d'exploitation, elle a voulu donner à l'entreprise une extension plus considérable.

La *Liberté* a voulu exploiter tous les cantons catholiques; elle a tenté de faire triompher son influence délétère à Lucerne, dans le Tessin, dans le Jura; mais les catholiques de ces cantons ont fini par surprendre le jeu des hypocrites; ils ont vu que le système du N° 13 n'est autre chose que la négation de tout sentiment chrétien. Tous les journaux de la Suisse catholique ont maintenant repoussé toute solidarité avec nos bons libertards: citons le *Vaterland*, le *Nidwaldner Volksblatt*, la *Gazette ecclésiastique* de Soleure, la *Thurgauer Volkszeitung*, le *Pays*. Deux seuls journaux semblaient jusqu'à ces derniers temps faire encore chorus avec la *Liberté*, c'était la *Botschaft* et le *Basler Volksblatt*. Voilà que ce dernier allié vient de lui tourner le dos.

Le collaborateur bernois de la *Liberté* ayant adressé au journal bâlois une correspondance en vue de critiquer la conduite du *Vaterland*, le rédacteur du *Basler Volksblatt*, Mr. le Dr Feigenwinter, déclare qu'il regrette que cette lettre destinée au panier comme tant d'autres se soit glissée dans les colonnes du journal. Puis il écrit: « Le but de ces lignes est d'infliger un blâme public à notre correspondant de Berne. Nous ne connaissons rien de plus abject que de se disputer entre corréligionnaires sur le degré de catholicisme de chacun et à cet effet de se servir d'un langage qui prouve que le cœur au lieu d'être imbu des principes catholiques n'est rempli que de venin et de fiel! »

Le *Basler Volksblatt* ajoute que tout en restant fidèle aux principes il n'entendait nullement faire de ses colonnes un receptacle, où chaque insecte venimeux peut venir déposer ses œufs.

Nous apprenons que, contrairement à ce qui avait été affirmé par un de nos correspondants, M. Bossy, Directeur de l'Intérieur, se trouvait à Zurich les vendredis et samedis de la semaine de l'exposition du bétail. Il est possible qu'il n'ait pas rencontré nos éleveurs lors de sa visite aux écuries, ce qui a pu donner lieu à l'affirmation de notre correspondant.

Dimanche 4 novembre, les électeurs bullois, appelés à nommer un conseiller communal en remplacement de M. Andrey, démissionnaire, ont appelé à ces fonctions dans un scrutin très fréquenté et à la presque unanimité, M. Burgisser, agent de la Banque cantonale. C'est là un excellent choix et nous félicitons le nouvel élu.

La Société fribourgeoise des Fromagers est convoquée en assemblée générale sur dimanche prochain, 11 courant, à 2 heures après midi, à la grande salle de l'auberge du Maréchal-Ferrant, à Charmey, pour le renouvellement intégral du comité et la nomination de deux vérificateurs des comptes de 1883.

Plusieurs Messieurs se proposent ensuite de donner une conférence sur quelques dispositions pratiques du code fédéral des obligations, et sur des questions agricoles.

Le Secrétaire,
Alf. REICHLIN.

Le Président,
J. ECOFFEY.

(Communiqué.)

C
Pet
Vous v
pagnons
nous dev
aident. E
moment a
du cultiva
Le fer
soigne pas
On ne p
homme.
qu'il agit
Il a u
hiver, la p
que par
sont à l'
forment l
avait pas
d'en haut
dessous,
Le fer
des cheva
la faute d
Le vét
de l'écuri
Le vét
gens et l
dition d'
environ
de premi
sur plac
pouvant
S'adre
Bulle.
Te
J. C.
Teln
genres d
velours,
Imp
nuances.
Raf
fanées su
Prix d
plus vite
Dépôt
négocian
Chez J
Farin
Avoine
Tou
1° quali
Mi
Le so
Bellegar
de mises
treize et
les neuf
mobilier
dont deu
tre chev
veaux, u
ques mi
distraire
cuennau
situés. 1
587]
Firmin
sa prop
du Moté
berge),
tagne d
trente-d
S'adre
lon, ou

CAUSERIE AGRICOLE.

Petits entretiens sur la vie des champs.
(Suite.)

Soins à donner aux animaux.

Vous venez de voir que les animaux sont les compagnons de travail de l'homme. Le moins donc que nous devions faire est de les soigner puisqu'ils nous aident. Et si vous le voulez, nous en causerons un moment avant de passer au deuxième commandement du cultivateur.

Le fermier d'Heurtebize a des chevaux qu'il ne soigne pas. Il lui arrive, à cause de cela, d'en perdre. On ne peut pourtant pas dire que ce soit un vilain homme. C'est par ignorance et non par méchanceté qu'il agit.

Il a une écurie qui regarde le midi. Eté comme hiver, la porte est fermée. L'air et le jour n'y entrent que par une fenêtre à quatre carreaux. Les bêtes y sont à l'étroit. Des plateaux qui ne se touchent pas forment le plancher supérieur de l'écurie. S'il n'y avait pas de fourrage sur ce soliveau, l'air viendrait d'en haut et passerait, mais il y a du fourrage, et, en dessous, des toiles d'araignée et de la poussière.

Le fermier trouve que c'est assez logeable pour des chevaux et que, s'il en a perdu, c'est uniquement la faute du vétérinaire qui n'a pas connu la maladie.

Le vétérinaire se fâche et prétend que c'est la faute de l'écurie et du fermier.

Le vétérinaire a raison. Les animaux comme les gens et tout ce qui vit, ne se portent bien qu'à condition d'être en bon air et en pleine lumière.

La fermière de la Haute-Fague a deux bœufs et six vaches qui ne sont ni mieux logés ni mieux soignés que les chevaux d'Heurtebize. Quand on blâme la fermière, elle répond que si l'air de l'étable n'était pas bon, défunt son mari n'y aurait pas couché sur l'avis du médecin.

Le médecin se fâche et prétend que le mari était poitrinaire et ne pouvant s'en tirer, il l'avait mis là uniquement pour retarder un peu la mort.

Le médecin a raison. Un individu qui perd ses poumons s'use encore moins vite dans une étable où l'air tiède n'est pas pur qu'à la baraque de Traiture ou dans un endroit où l'air est vif et pur.

Le bon air ne rachète pas de la mort ceux qui s'en vont; il conserve la santé à ceux qui l'ont.

(A suivre.)

VARIÉTÉS

Engrais chimiques de Fribourg.

Nous croyons devoir reproduire encore la correspondance suivante de la *Revue horticole* de Genève :

Monsieur le Rédacteur,

Quelques personnes m'ayant demandé des renseignements au sujet du mode d'emploi de l'engrais chimique dont j'ai parlé dans un récent article, je vous prie de bien vouloir, comme complément au dit article, insérer ces quelques détails.

« Le moment le plus propice pour faire emploi des engrais chimiques est évidemment celui où la plante entre en végétation et où ses organes fonction-

nent le plus activement; pour les arbustes, les plantes d'ornement, les massifs, etc., c'est au printemps, ou mieux encore, pendant toute la période de végétation. Chez les plantes dont la floraison n'a lieu qu'à un moment donné et dont les fleurs ne s'échelonnent pas pendant une suite de mois, mais se présentent toutes à la fois, il va sans dire qu'on mettra une dose plus forte et qu'on cessera de nourrir la plante dès qu'elle aura fini de fleurir. Je parle ici surtout des plantes vivaces, des oignons à fleurs, des plantes bulbeuses, etc. On emploie cet engrais en le répandant sur le terrain et en l'introduisant légèrement dans le sol ou moyen d'un instrument quelconque, binette, truelle ou petite fourche. Il suffit que la composition chimique soit protégée contre les influences atmosphériques, qui en annuleraient une partie des propriétés, par une très mince couche de terre. La pluie ou l'eau d'arrosage, se chargent de dissoudre cet engrais, de l'introduire plus profondément et de le placer à la disposition des racines. Pour le même motif cité plus haut, il n'est pas bon de dissoudre dans l'eau d'arrosage, la composition chimique, parce qu'elle ne s'introduit pas si facilement dans le sol et forme à la surface une couche qui se durcit et s'altère au contact du soleil et de l'air.

Plus le terrain est pauvre et plus la dose sera forte, mais en général il vaut mieux mettre peu et souvent.

La fabrique de Fribourg est représentée, dans le canton de Fribourg par M. Burdel. (H. COBBEVON).

Réd. Il y a à Bulle chez M. Eugène Wæber un dépôt des engrais chimiques de Fribourg.

nt et le consomment,
33.

gle est plus sain que

à Bulle du pain de
as aucune boulangerie.
tances M. F. Garin,
a-t-il bien voulu me
di prochain 13 coun-
nsommateurs, il con-

LIBERTÉ.

douze années d'exis-
rte-voix des principes
çaise, la *Liberté* pou-
urs de prospérité; au
ouragements de toute
handés. Mais au lieu
t appelée à défendre,
on empire elle la mo-
aujourd'hui tout fri-
ses dévotions au N°
u catholicisme par la

é dans le canton de
ré et tenu la religion
a, elle a voulu donner
s considérable.

r tous les cantons ca-
iompher son influence
essin, dans le Jura;
tons ont fini par sur-
ils ont vu que le sys-
se que la négation de

les journaux de la
ant repoussé toute so-
: citons le *Vaterland*,
Gazette ecclésiastique,
Volkszeitung, le *Pays*.

usqu'à ces derniers
la *Liberté*, c'était la
Att. Voilà que ce der-

re dos.

de la *Liberté* ayant
correspondance en vue
Vaterland, le rédacteur
Feigenwinter, déclare

destinée au panier
ssée dans les colonnes
but de ces lignes est
tre correspondant de

n de plus abject que
nnaires sur le degré
t effet de se servir d'un
r au lieu d'être imbu

rempli que de venin

que tout en restant
ait nullement faire de
chaque insecte veni-

ufs.

rement à ce qui avait
spondants, M. Bossy,
avait à Zurich les ven-

de l'exposition du bé-
pas rencontré nos éle-
gies, ce qui a pu donner

respondant.

électeurs bullois, ap-
ommnal en remplace-
naire, ont appelé à ces

fréquenté et à la pres-
gent de la Banque can-
noix et nous félicitons

es Fromagers est con-
ur dimanche prochain,
midi, à la grande salle

ant, à Charmey, pour
omité et la nomination

otes de 1883.

sent ensuite de donner
dispositions pratiques
s, et sur des questions

Le Président,
J. ECOFFEY.

(Communiqué).

A vendre

environ 40,000 pieds foin et regain de première qualité, partie à consommer sur place, partie à distraire. Ecuries pouvant contenir 30 pièces de bétail. S'adresser à M. Magnin, avocat, à Bulle. [578]

Teinture & Impression

DE
J. C. SCHULER à Stammheim (Zurich)

Teinture & dégraissage de tous genres d'habillements faits ou défaits en velours, soie, laine, coton, etc.

Impression sur étoffe en toutes nuances.

Rafraîchissement de couleurs fanées sur vêtements d'hommes.

Prix modérés. — Ordres exécutés au plus vite.

Dépôt à Bulle chez PITTET-VIENNY, négociant. [579]

Chez J. MOREL-BADOUX à Bulle:

Farines diverses, Maïs, Son et Avoine.

Tourteaux de Sésame, 1^{re} qualité. [585]

Mises publiques.

Le soussigné M. Ferdinand Buchs à Bellegarde exposera à vendre par voie de mises publiques à son domicile, mardi treize et mercredi quatorze courant, dès les neuf heures du matin, tout un beau mobilier y compris un piano, huit chars, dont deux à ressorts, un dit neuf à quatre chevaux, un autre à deux, deux veaux, une vache, trois chevaux, quelques mille pieds de foin et de regain à distraire, des planches de rebuts, des cuennaux ainsi que des immeubles bien situés. Le mobilier se vendra le mardi. 587] **Ferdinand BUCHS.**

A vendre.

Firmin Remy offre à vendre de gré à gré sa propriété du *Pralet*, dans la vallée du Motélon, comprenant habitation (auberge), grange, four; ainsi que la montagne du *Bourgoz*, de la contenance de trente-deux hectares (90 poses). S'adresser au propriétaire, au Motélon, ou au notaire Andrey, à Bulle. [564]

A vendre

un solide char à deux chevaux avec brancard et branle.

Le bureau du journal indiquera. [583]

Avis au public.

Les frères SAVARY, maçons et tailleurs de pierre au Béveret (près La Tour-de-Trême) avisent l'honorable public qu'ils auront toujours un dépôt de bonne molasse.

Ils se chargent de tous les ouvrages concernant leur état, ainsi que de la construction de fours et fourneaux.

Dépôt de molasse au Béveret et à la gare de Bulle. [580]

AVIS

aux fabricants de fromages.

M. Victor Salline, de Marseille, ayant un grand débouché pour l'exportation des fromages gras, demi-gras et maigres, se charge de la vente de ces produits à des conditions très avantageuses. Paiement moitié comptant à réception; le solde après la vente. (H 8350 X)[567]

Colonisation du Chili.

Le départ du 3^e convoi d'émigrants pour le Chili aura lieu de Fribourg, St.-Maurice et Lausanne le 20 Novembre prochain; les contrats doivent être signés chez M. Léon Girod 70 rue des Epouses à Fribourg, le 14 Novembre au plus tard.

Le 4^e convoi partira le 18 Décembre et le 5^e convoi partira le 15 Janvier 1884. Pour ces deux derniers, les contrats devront être signés au moins 8 jours avant le départ. [559]

Farines.

On trouve chez F. GARIN, boulanger (vis-à-vis de l'église), à Bulle, un grand choix de farines 1^{re}, 2^{me}, 3^{me} et 4^{me}, maïs pour polenta et tourteaux de sésame pour engrais, son, avoine, etc., à des prix modérés. [581]

Avis.

La Caisse d'amortissement prête au 5 % sur garantie sérieuse de titres, tels que *revers*, obligations hypothécaires, actions, etc.

Alfred REICHLIN, agent, à Bulle. [558]

Cours de danse.

Le soussigné avise l'honorable public qu'il commencera un cours de danse, le 18 Novembre, à l'Hôtel-de-Ville à Bulle, trois leçons par semaine.

Les anciens élèves peuvent suivre les répétitions le dimanche.

J. Gschwind. [575]

Un teneur de livres

désirerait trouver de l'occupation dans une localité quelconque de la Suisse française. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal. [571]

Pour la

Choucroûte de Berne

se recommande [562]

Eugène WÆBER, camionneur.

VENTE DE BOIS.

Il sera exposé en mise publique, et en un seul lot, le Jeudi 15 Novembre prochain, dès les 2 heures de l'après-midi, au *Café du Cheval-Blanc*, à Bulle, environ 115 plantes de sapin, bois de commerce, démarquées sur la montagne de l'*Abergire*, rière La Tour-de-Trême.

Pour voir les bois, s'adresser à M. Julien Caille, à La-Tour.

Bulle, le 31 Octobre 1883.

L. REMY. [572]

On a retiré

un mouton. Le réclamer moyennant désignation et remboursements des frais chez M. P. Brunisholz, à Bulle. [588]

Perdu

hier soir, depuis Bulle à la Cantine un portefeuille renfermant des valeurs.

Le rapporter contre récompense au bureau du Notaire Andrey, à Bulle. [589]

AVIS.

M. Edouard SCHNEIDER, tailleur, avise l'honorable public de la ville et des environs qu'il vient de s'établir à Bulle, dans la maison de M. Blanc, ancien receveur.

Il s'efforcera de satisfaire toutes les personnes qui voudront bien lui confier de l'ouvrage par un travail soigné et des prix modérés. [569]

Cours de danse.

M. BOVET, professeur de danse à Fribourg, a l'honneur de prévenir le public bullois qu'il donnera prochainement un cours de danse à l'Hôtel de Ville.

On est prié de se faire inscrire chez MM. Adolphe Baudère, Bosson fils, Aimé Margot, coiffeur. [586]

A vendre

environ dix mille pieds de foin et regain de 1^{re} qualité.

S'adresser à A. GILLARD, entrepreneur, à Bulle. [570]

A VENDRE

Au centre d'un grand village situé à 1 kilomètre de Bulle, une jolie maison avec magasin d'épicerie, charcuterie et boulangerie, au rez-de-chaussée.

On y joindra un four situé à vingt pas de la maison, ainsi qu'une grange avec logements, et une pose de terre de 1^{re} classe.

Le magasin a une clientèle nombreuse et assurée.

Conditions favorables de paiement. Pour traiter et visiter les lieux, s'adresser à J. Sciobéret, agent d'affaires, à Bulle. [552]

Scierie.

On offre à vendre ou à louer une Scierie située aux Granges près Bulle. S'adresser au bureau du journal. [582]

Avis aux cultivateurs.

La Filature de lin Burgdorf à Burgdorf (Berne) se charge, comme par le passé, du filage à façon du lin, du chanvre et des étoupes. Elle est à même de produire du bon fil, propre et régulier. Les matières sont filées dans leur longueur naturelle. Sur demande l'établissement fait aussi la toile. — Prix modérés.

Dépôt: chez M. Eugène Wæber, à Bulle. (H 1865 Y) [547]

PERDU

le 6 Octobre courant entre Riaz et Hauteville, un coussin de banc de char, recouvert en cuir. Prière à la personne qui pourrait l'avoir trouvé de le rapporter au bureau de poste de La-Roche, contre récompense. [573]

Diplôme à Zurich 1883.

**Société des Carabiniers
DE BULLE.**

Dimanche prochain 11 Novembre, à 1 heure après midi,

Tir à la volaille.

Cible blanche à points.

Les amateurs sont invités cordialement. [576]

VENTE DE FORÊT.

La Société générale suisse des Eaux et Forêts en liquidation, exposera en vente aux enchères publiques, par lots ou en bloc, **Jedi 23 Novembre 1883**, dès 10 heures du matin, à l'hôtel de la *Croix-Blanche*, à *Marly*, sa belle forêt **DES RITTES**, située à proximité de la ville de Fribourg.

Cette forêt, d'une contenance d'environ 59 hectares, soit 165 poses, en deux mas presque attenants, est peuplée de bois d'une très belle venue, elle pourrait, après exploitation, être particulièrement convertie en domaines.

Pour voir la propriété, s'adresser à M. Ernest Buman, inspecteur-forestier, à Fribourg, ou à M. Romain Audriaz, garde-forêt, à Bourguillon, et pour connaître les conditions au bureau de la Société, Grand'Fontaine, n° 4, à Fribourg.

568] (H 722 F) Par ordre: **La Direction.**

**Au magasin de Pierre MICHEL
à BULLE**

Cafés depuis fr. 1.40 le kilo. Rabais par 5 kilos.
Bougies françaises à 75 cent. le paquet.
Beurre fondu pur, qualité garantie à fr. 2.70 le kilo, fr. 2.60 par 5 kilos.
Sel Hoffmann remplaçant les cendres pour les lessives.
Avoine et tourteaux de sésame à des prix avantageux.
Liquidation de cartes à jouer.
Corderie. — Brosserie. — Eponges. [577]

Mises publiques d'un domaine.

Le 20 novembre courant, à deux heures après midi, le soussigné exposera sous de favorables conditions, à l'auberge de Prez-vers-Noréaz, en vente le domaine ayant appartenu dernièrement à Alphonse Pauchard, situé dans la commune de Noréaz, d'une contenance de 18 hectares et 72 arcs (52 poses).

Pour le cas de non adjudication le domaine serait remis à ferme pour six années.

584] Le mandataire: **Léon PASQUIER, Notaire à Fribourg.**

SALLE DE LA GRENETTE FRIBOURG (Suisse).

Vente aux enchères publiques d'une très belle collection d'objets d'art et d'antiquités.

Les **Mardi 13 et Mercredi 14 Novembre**
de 2 à 5 heures du soir:

Porcelaine de Saxe, Sèvre, Japon, Bronze et faïence ancienne, garnitures de cheminées etc. etc.

Exposition des objets mis en vente de 9 heures du matin à 2 heures du soir de vente.

Pour tous renseignements, s'adresser à **M. Ch. Hierholz**, Salle des Ventes à Fribourg. (H 746 F) [585]

Continuation de Liquidation

Etant encore tout à fait trop surchargée de marchandises et le moment du changement de magasin approchant, je me vois forcée de continuer ma liquidation le plus promptement possible, en sorte que tout mon stock de marchandises, très richement assorties et connues, sera liquidé **au prix de fabrique**, soit:

Tous les tissus, robes, cotonnes, draperies, grand choix confection pour hommes, toile de cotonnes blanchie et non blanchie, indiennes pour meubles, nappages et serviettes, descentes de lits, plumes, duvets, et fournitures de lits en tout genres, corsets depuis fr. 2.20, paniers, voitures d'enfants, articles de voyage, blouses, bleues et grises, fil et coton, cache-nez, soie et laine, et une foule d'autres articles trop longs à détailler.

Les prix seront réduits très considérablement, de manière que toute personne qui visitera le magasin aura l'occasion de faire ses emplettes à moitié prix, toute offre un peu raisonnable sera acceptée.

En même temps je rappelle qu'on trouve toujours dans mon magasin les véritables manteaux de flotteurs ainsi que l'étoffe.

523] **V^o HAUSHERR-HUSISTEIN,**
Bazar Gruyérien.

LE DERMATOLIP du Dr Wander (meilleure huile pour le cuir)
amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les chasseurs. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les harnais, les bottes, les sabots de chevaux, selles, voitures, chez **MM. L. Körber, Bulle; Widmer-Mettler, Romont; Ch. Lapp, Fribourg.** (H 1660 Y) [484]

FARINE MONNEY
pour l'élevage et l'engrais des
VEAUX, POULAINS ET JEUNES PORCS
ALEX. MONNEY, FRIBOURG (Suisse).

Ce produit, complètement nouveau et qui n'a rien de commun avec les farines analogues vendues jusqu'à ce jour, est appelé à rendre de grands services aux éleveurs tant au point de vue de sa valeur nutritive qu'à celui de l'économie réelle et considérable qu'elle offre aux éleveurs.

La farine Monney a été pratiquement expérimentée et soumise à l'analyse à l'école d'agriculture de la **Rutti** (canton de Berne), qui lui a délivré le certificat ci-après:

Certificat de l'Ecole d'agriculture de la RUTTI.

Monsieur Alexandre Monney, à Fribourg, Basé sur la composition chimique de votre lactina, de même que sur les expériences pratiques faites avec votre farine à notre établissement agricole, nous pouvons déclarer que cette lactina peut concourir parfaitement quant à ce qui concerne sa valeur nutritive réelle, avec les autres produits du même genre.

Cette lactina est appelée à rendre des services dans l'élevage de jeunes animaux d'un certain âge qui auparavant ont été nourris avec la nourriture naturelle, à savoir le lait.

Le Directeur, **J. KLEINING.** Le Chimiste, **Dr F. LANDOLF.**

ANALYSE.

Monsieur Alexandre Monney, à Fribourg, Voici le résultat de l'analyse de l'échantillon de l'actina que vous avez envoyé, sous date du 30 août, à notre station pour être analysé.

Eau	11.60 %
Matières grasses	8.07
Matières amilacées et cellulose	47.45
Matières azotées	22.13
Cendres	10.75
	100.00 %

Le Directeur de la Station agronomique: **Dr F. LANDOLF.**

Outre ce certificat, M. Monney tient à la disposition des personnes qui lui en feront la demande, quantité de certificats émanant de vétérinaires et de grands agronomes fribourgeois qui ont longuement expérimenté sa farine avec un brillant succès.

Préparation de la farine Monney.

Délavez la farine dans un peu d'eau froide de manière à obtenir une bouillie claire, puis ajoutez le reste de l'eau, chaude ou froide, suivant la base ci-après et faites bouillir, remuez de temps en temps et, lorsque le mélange montera comme une soupe au lait, remuez de nouveau, laissez bouillir encore deux minutes et la préparation sera complète.

Les agriculteurs qui auraient à leur disposition du petit-lait auront tout avantage de s'en servir pour remplacer l'eau en tout ou en partie.

Base pour la préparation de la farine Monney.

On peut préparer, suivant les besoins 5, 10, 15 ou 20 litres de farine; on prendra alors:

250 grammes farine pour 5 litres d'eau.
500 » (1 livre) » 10 »
750 » » 15 »
1 kilo » 20 »

MODE D'EMPLOI.

Il est incontestablement reconnu que l'estomac des veaux est très délicat et susceptible à des dérangements très préjudiciables les premiers jours après la naissance; c'est pourquoi j'engage les éleveurs à nourrir leurs veaux, poulains, etc., les premiers quinze jours, avec le lait de la mère, puis, sans crainte, ils peuvent remplacer le quart de la ration de lait par la **farine Monney**, et cinq jours après, soit le 20^{me} ou 22^{me} jour après la naissance, on ne donne plus que la moitié de lait et l'autre de farine. Cinq jours après, si l'animal n'a pas de défauts et supporte bien, on remplace totalement le lait par la **farine Monney**; si l'animal est pour l'élevage, on modère la ration, mais s'il est pour la boucherie, on le laisse manger à volonté, il arrive à un poids surprenant, et la chair ne laisse rien à désirer comme beauté et qualité.

Je laisse à tout éleveur intelligent le soin d'apprécier le bénéfice immense que lui rapportera la **farine Monney**.

La **farine Monney** revient à 80 cent. le kilo et est en vente dans les dépôts ci-après:

- A Fribourg: chez **MM. Christophe Bessner**, rue de la Préfecture.
- Bulle (Gruyère): **Eugène Wæber**, camionneur.
- Romont: **J. Corboz**, buffet de la gare.
- Châtel: **Jules Genoud**, boucher.
- Berne: **Carl Haaf**, négociant, rue du Marché. [565]

**Banque populaire de la Gruyère
à Bulle.**

Intérêt bonifié aux dépôts:

- 4 % en compte-courant.
- 4 1/4 à 4 3/4 % à terme suivant la durée stipulée. [352]

Avis aux Dames.

Ne jetez plus vos cheveux.

3 francs de façon pour faire une natte avec des cheveux tombés.
Grand choix de nattes depuis 5 fr.

Achat de cheveux coupés et tombés, chez **Aimé Margot**, coiffeur-parfumeur, maison Calibyte **BARRAS**, en face du *Cheval-Blanc*, à Bulle. [414]

Chez **François PILLOUD**, près du temple, à Fribourg.
Gillard, entrepreneur, à Bulle.
Genoud, Auguste, à Châtel-St-Denis.
Clarín, E., entrepreneur, à Estavayer-le-Lac.

TUILLES HELVÉTIQUES

MÊME MODÈLE QUE CELLES D'ALTKIRCH

DE LA [251]

Grande Briqueterie mécanique de Zurich
Industrie nationale.

Garanties contre la gelée et les intempéries les plus rigoureuses. Le grand écoulement de cet article en permet la vente à des prix exceptionnellement réduits.



PRIX DE L'AN
Pour la Suisse
Pour l'Etranger
Prix du Nu
On s'abonne à
de

Le
un abo
pour l'
journal
tation d

A propos

Il y a be
ont signalé
l'Ami, niai
la situation
tre régime
au timon
envier à ses
sous le ray
ple.

On en a r
qui naguère
dithyrambe
aurait-elle
la crise au
Non, et le
demeuré le t
quitté le t
s'est aggra
veut que l'
demeurent
malgré soi
est.

Les cau
tème, et m
auront agi
c'est-à-dir
ne dure p
un puits av
japonais.

FR

U

FRAGM

Entre aut
de quelle m
lement en j
dais presque
que je crois
car c'est b
ménagère q
faire les cor
au moment
tout bonnet
tillerie bou
de l'effet q
nant à dem
viction.

— Je pri
parfaitemen
cellente hal
— Bah!
d'un air ma
— Oh! d
sant son ve